

Assemblée Générale 2021

Rapport moral et d'activité

Rapport financier

Rapport d'orientation

Vendredi 18 Juin 2021

Association départementale de
parents et amis de personnes
handicapées mentales

Sommaire

Rapport moral et d'activité

La vie associative et la défense des droits des personnes handicapées

A) Les Comités locaux	4
B) Le travail sur le bénévolat	4
C) Les commissions	4
D) Les actions inter-associatives	7
E) L'aide aux projets vacances	8
F) Le groupe EPPI	8
G) Le fonds de dotation Handicap et citoyenneté : agir ensemble	8

L'activité gestionnaire

A) COVID-19	9
B) L'actualité médico-sociale 2020/21	9
C) La prise en compte des politiques publiques	9
D) La démarche qualité	10
E) Quelques dossiers 2020	11
F) L'activité des pôles	12
G) La gestion des ressources humaines	15

Eléments financiers et de gestion (année 2020)

Les évolutions de l'année 2020	17	Evolutions prévisibles sur 2021	20
Le compte de résultat	18	Affectation des résultats de gestion propre	21
Le bilan	19	Bilan au 31 décembre 2020	22
Recherche et développement	20	Compte de résultat au 31 décembre 2020	23
Modifications présentation des comptes	20		

Rapport d'orientation

Avant-propos

Cette année encore l'Assemblée Générale est organisée dans des conditions particulières.

L'AG 2020 s'était déroulée « à huis clos et hors présence physique » pour cause d'épidémie de COVID-19 avec un vote par correspondance.

Pour l'AG 2021, l'épidémie n'étant pas encore totalement sous contrôle, le Conseil d'Administration a opté pour une Assemblée Générale en visioconférence pour tous. Des adhérents pourront se réunir physiquement dans 4 de nos IME pour suivre ensemble cette AG en « visio », d'autres se connecteront depuis leur domicile.

Comme en 2020, tous les adhérents voteront par correspondance.

Je vous invite à lire les différents rapports et les orientations prioritaires pour l'année à venir proposés et adoptés par notre Conseil d'administration. Vous pouvez réagir et interpeller les responsables de l'Adapei 49 en adressant vos remarques et vos questions avec les supports joints à l'envoi. N'oubliez pas de VOTER ! Vous contribuerez ainsi à la vie démocratique de l'association.

Ces rapports témoignent de l'engagement de l'association dans la transition inclusive. Ils témoignent aussi d'une activité riche et dynamique malgré le cadre socio-économique malmené par la gravité de la crise sanitaire et les mesures contraignantes qui se sont imposées à tous, professionnel·le·s, familles, personnes en situation de handicap.

Bien sûr, depuis plus d'un an, la restriction des autorisations de réunions en présence nous a fait perdre beaucoup en convivialité, en rendant par exemple difficile l'animation des Comités locaux. Néanmoins, le réseau a tenu bon.

Merci aux bénévoles qui sont fidèles à l'Adapei 49 et qui participent à la dynamique de notre association. Merci à ceux et celles qui ont choisi de faire un pas de plus dans leur engagement en acceptant d'entrer au Conseil d'Administration. Ils·elles sont 7 à poser leur candidature dont 2 parents de l'Esat L'Argerie qui intègre l'Adapei 49 le 1^{er} juillet.

Merci aussi aux professionnel·le·s qui ont traversé cette rude année de crise sanitaire en ayant à cœur de poursuivre l'accompagnement de qualité des personnes en situation de handicap qui est notre mission prioritaire.

Dans l'espoir que bientôt nous renouerons avec le fonctionnement associatif d'avant COVID-19 et la convivialité qui va de pair.

Marie Hélène Chautard,
Présidente



A) Les Comités locaux

Au cours de l'année écoulée, l'énergie et le dynamisme des Comités locaux ont été mis à l'épreuve de la pandémie. Malgré les confinements successifs, chacun a tenu à entretenir un lien avec les familles et entre bénévoles. L'année passée les a privés de nombreux projets, interdits du fait des restrictions.

Malgré ce contexte particulièrement difficile, des actions ont pu se réaliser. En voici quelques extraits :

Le Comité angevin a apporté une aide de 3 000 € à l'IME Europe et à l'ESAT d'Avrillé pour les aider à financer l'aménagement d'espaces de jeux et de pause. Par ailleurs, le Comité a participé à la préparation de l'Assemblée Générale de l'association, réalisé des rencontres avec les nouvelles familles et participé au pot de départ de travailleurs de l'ESAT d'Avrillé.

Dès janvier, **le Comité saumurois** a organisé sa traditionnelle galette des rois en présence de Marie Hélène Chautard, présidente de l'Adapei 49, et de Madame Lelièvre, 1^{ère} adjointe au maire de Saumur. Malgré les contraintes, le Comité a maintenu quelques activités comme l'accueil des parents le jour de la rentrée scolaire et la distribution d'un petit cadeau de Noël aux enfants, aux jeunes et adultes accompagnés par l'Adapei 49 dans le saumurois.

Le Comité choletais a notamment maintenu le rendez-vous d'accueil des nouvelles familles, ainsi que l'organisation du défi solidaire : parcours de 150 km à pied entre Noirmoutier et le foyer La Longue Chauvière, partenaire du projet. Le défi a permis de recueillir 19 310 € et d'acheter 3 vélos fauteuils très appréciés de leurs utilisateurs.

Enfin, l'opération brioches (1 273 vendues) et le catalogue de Noël ont connu un réel succès.



Le Comité segréen a veillé à entretenir le contact avec les familles. Seule l'opération brioches a pu avoir lieu au cours de l'année 2020.

Le Comité baugeois a réussi à maintenir un lien en organisant son opération jus de pomme, sa journée photos de classe, très appréciée des enfants, et son opération brioches. Difficile de faire plus à distance, les visio-conférences ont parfois été compliquées à mettre en place, en campagne les réseaux ne sont pas toujours fiables.

B) Le travail sur le bénévolat

A la demande du Conseil d'Administration et pour concrétiser la mise en œuvre de plusieurs objectifs du projet associatif adopté par l'Assemblée Générale, un groupe de travail « bénévolat » s'est réuni à trois reprises pour examiner comment l'association pourrait s'ouvrir à de nouveaux bénévoles.

Des premiers échanges, sont ressorties quelques pistes à approfondir :

- utiliser les réseaux sociaux pour communiquer sur le bénévolat,
- intervenir dans les écoles pour communiquer sur le handicap,
- systématiser la prise de parole des bénévoles de l'association lors des réunions de parents dans les établissements et services,
- poursuivre l'accueil des nouveaux parents (cela reste une priorité).

Lors de sa rencontre du 15 février dernier, le groupe de travail constatait la fragilisation du bénévolat et la difficulté des Comités locaux à conserver une vie associative forte dans le contexte actuel de pandémie.

En se projetant vers la sortie de crise, le groupe de travail s'est interrogé sur l'intérêt qu'aurait la création d'un évènement dans chaque Comité local.

C) Les commissions

Le Conseil d'Administration du 23 septembre 2020 a adopté une nouvelle organisation des commissions au sein de l'association et revisiter leur composition. Cette décision est l'aboutissement d'une réflexion ayant pour objectif de renforcer la participation des familles à la vie de l'Adapei 49 et leurs contributions à l'élaboration des revendications et des projets de l'association. Le souhait est d'ouvrir les commissions à des représentants des Comités locaux et à des familles élues dans les CVS.

Cette réorganisation doit aussi permettre de renforcer notre action en prenant en compte l'organisation des services de l'Adapei 49 avec la mise en place d'une commission correspondant à chaque pôle : enfance, ESAT, EA, habitat, formation/insertion, Esca'l.

La volonté a aussi été de renforcer la complémentarité élus bénévoles et membres de l'équipe de direction en nommant un administrateur référent pour chaque commission et de fait pour chaque pôle et ainsi développer le binôme avec le directeur du pôle pour conduire les travaux de la commission et assurer le suivi du pôle.

Quatre commissions transversales à la vie de l'association sont également constituées : admission et parcours des personnes accueillies, communication, projet d'établissement, évaluation/qualité ; et trois pour conduire des travaux spécifiques : commission brioches, comité de coordination des Comités locaux et la commission ressources humaines qui se réunit pour le recrutement des postes de direction.

La commission enfance

Constituée d'une quinzaine de parents en situation d'accompagnement d'un enfant porteur d'un handicap, la commission enfance a vu le jour au cours du dernier exercice. Cette nouvelle commission a vocation à favoriser l'expression des parents, à réfléchir aux solutions que l'association peut proposer pour améliorer les conditions d'accueil des enfants dans les établissements et services.

Dès son installation, la commission enfance s'est fixée pour objectif de participer à l'élaboration du projet du pôle ISAS (Inclusion **S**colaire **A**ccompagnement **S**oins) et ainsi à rechercher, avec les professionnels, ce qu'il convient de mettre en œuvre pour que les enfants soient accompagnés dans les meilleures conditions possibles par les établissements et services. La mise en place du projet de pôle vise également à renforcer les liens entre établissements et services de manière à partager les expériences et les bonnes pratiques.



La nouvelle commission suivra attentivement les évolutions profondes de l'offre d'accompagnement et de soins et demeurera en alerte pour que « le tout inclusif » n'expose pas les enfants et leurs parents à une fragilisation des parcours.

La commission EA/ESAT

Les travaux de la commission ont été impactés par le contexte sanitaire mais se sont poursuivis en visio conférence. La réorganisation adoptée par le Conseil d'Administration s'est conclue par une séparation du suivi du pôle EA et du pôle ESAT, avec la création de deux commissions distinctes considérant les problématiques à traiter très différentes.

La crise sanitaire subie ces 12 derniers mois a impacté les activités des EA à la fois par l'intégration des contraintes sanitaires et aussi par l'adaptation aux variations des commandes des clients. Pour autant, les équilibres économiques sur l'ensemble des ateliers ont largement été préservés avec un résultat financier positif pour l'exercice 2020.

Ce dernier exercice est marqué par la reprise de l'EA Arceau appartenant à VYV3 au 1^{er} janvier 2021. 40 ouvriers ont ainsi intégré le pôle EA et viennent renforcer principalement deux activités : blanchisserie et espaces verts.

Enfin, il faut noter la mobilisation des équipes pour développer l'insertion professionnelle avec l'investissement du pôle EA de l'Adapei 49 dans la création, avec d'autres associations de la région, d'une Entreprise Adaptée de Travail Temporaire : Up'intérim.

Les ESAT ont également été impactés par la crise sanitaire mais ont fait face en intégrant toutes les contraintes. Les activités ont tenu et se sont poursuivies. La diversité des clients, des ateliers et les compétences développées ont permis globalement d'assurer la permanence d'activités aux travailleurs et un résultat financier positif du pôle pour l'exercice 2020. Les aides de l'Etat, avec notamment la prise en charge de la rémunération directe des travailleurs, ont aussi contribué à ce résultat.

Les travaux de la commission ont conduit à la décision du Conseil d'Administration de supprimer les jours de carence pour les arrêts maladies des travailleurs et de mettre en place un intéressement sur les résultats pour les travailleurs. Un accord d'intéressement a en parallèle été signé au bénéfice des encadrants.

L'association est mobilisée pour l'accueil et l'intégration de l'ESAT L'Argerie au Louroux-Béconnais, ESAT appartenant à l'ARPEP. Cet ESAT de 40 places sera définitivement intégré à l'Adapei 49 le 1^{er} juillet 2021 après avoir pu respecter toutes les procédures.

L'identification au sein de l'Adapei 49 des deux pôles EA et ESAT a conduit à une réflexion sur leur visibilité auprès des clients et des partenaires. Les travaux vont aboutir avec une mise en place d'ici la fin de l'année d'une signalétique propre à chaque pôle.

La commission habitat

Suite à une réflexion menée en Conseil d'Administration sur la gouvernance de notre association, la commission habitat a vu le nombre de ses participants s'élargir, avec l'arrivée de nouveaux membres provenant des territoires du choletais et du saumurois. Ce sont désormais 14 membres qui la constituent.

Bien qu'impactée par la crise sanitaire en cours, la commission a pu tenir ses réunions en présentiel et en visio-conférence. Le pilotage des projets d'habitat inclusif a donc pu continuer, le travail en commun avec les personnels du pôle HAS ayant permis les avancées suivantes dans ces projets :

- Sur le territoire angevin, la Soclova n'ayant pu progresser cette année encore sur le projet Général Foy, une opportunité a été saisie pour démarrer un habitat inclusif dans le quartier de La Roseraie. Lauréat d'un appel à manifestation d'intérêt, ce projet est désormais doté de ressources pérennes permettant de financer l'accompagnement des habitants de 10 appartements dans la résidence Les Pléiades. Les trois premiers occupants ont emménagé et le recrutement d'un animateur a été lancé.
- Le projet de Saint-Barthélemy-d'Anjou a vu sa construction bien avancer, une première tranche de 4 appartements devrait nous être livrée fin 2021.
- Depuis la pose de la première pierre en ce début d'année, la construction continue dans le quartier de la Croix Verte, à Saumur. Une résidence Adapei 49 de 9 appartements nous est dédiée dans cet ensemble qui comportera également un EHPAD et des appartements pour jeunes travailleurs. L'ensemble devrait être livré à l'automne 2022. Il est à noter que notre projet a été retenu pour bénéficier d'un financement forfait habitat inclusif. Sur Avrillé et La Pommeraye, des projets sont en phase initiale de définition, en mutualisation avec d'autres partenaires. Ces deux projets sont à un horizon 2023.

La commission Esca'l

L'année 2020 a été difficile en raison de la crise sanitaire qui a impacté l'ensemble du service Esca'l. La commission n'a pas pu se réunir malgré quelques dates proposées puis annulées. Les différentes activités ont été arrêtées ou adaptées depuis février 2020. Les séjours d'été n'ont pas pu se dérouler. Les escaliers et leurs familles n'ont pas pu bénéficier des prestations proposées habituellement.

Malgré tout, l'équipe d'Esca'l a, dès le premier confinement, proposé des « DEFIS », des journées de vacances, des activités adaptées dès le mois de juin et des journées de loisirs lors des mois de juillet et août (130 participants sur Angers et Cholet). Ces journées seront d'ailleurs renouvelées en 2021 pour les escaliers qui ne partent pas en séjour.

Des accueils pour les enfants et des mini-séjours (en été) ont été proposés sur Cholet et Saumur. Les séjours de Noël et du jour de l'an ont eu lieu avec une application du protocole sanitaire très stricte.

Le Pôle d'Appui et de Ressources Handicap (PARH) a ouvert en septembre 2020 et a été mis en place sous la houlette d'Esca'l. Il va permettre de soutenir les familles et les structures accompagnant des personnes en situation de handicap dans leurs différentes démarches (recherche d'établissements d'accueil, de possibilités de loisirs et vacances...).

Le projet de service, élaboré en collaboration avec la commission Esca'l, a été validé par le Conseil d'Administration en avril 2021.

En conclusion, nous pouvons dire que l'équipe d'Esca'l a été mobilisée en permanence et s'est continuellement adaptée aux modifications des protocoles sanitaires et que nous espérons une année 2021 plus sereine et constructive.

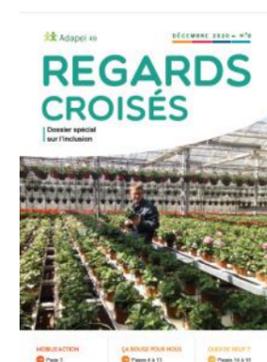
La commission communication

En 2020, la commission a travaillé essentiellement en visioconférence. Les sujets traités ont été :

- la revue Regards Croisés (thème : l'inclusion en décembre 2020 et la santé en juin 2021),
- le livret d'accueil Adapei 49 à destination des familles.

La commission s'est élargie à 2 reprises pour étudier :

- un document pour le démarchage des partenaires lors de l'opération brioches.
- la communication associative en définissant les objectifs principaux : relayer les combats de l'Unapei par une action politique permanente, faire évoluer la représentation du handicap (via l'école), développer un militantisme actif et développer la communication externe afin de promouvoir les actions de l'association.



La commission brioches



Une année complexe avec le COVID-19 dont les conditions sanitaires nous ont obligés à prendre la décision de renoncer aux ventes publiques.

3662 brioches ont néanmoins été vendues au sein des établissements et services de l'Adapei 49 (soit une diminution de 45 %), le bénéfice global est de 9 461 €.

Nous remercions particulièrement tous nos vendeurs et acheteurs de brioches pour leur mobilisation, ainsi que nos partenaires-boulangers pour leur participation active.

Cette action permet à chaque Comité local de financer des projets annuels en faveur des personnes en situation de handicap, par le biais des établissements et services. L'association finance également des actions telles que l'information auprès des familles (journées des familles ou la revue Regards Croisés).

OBJECTIF 2021 : Semaine du 11 au 17 octobre 2021

Un livret présentant notre opération brioches sera réalisé pour une communication adaptée afin de démarcher un nouveau secteur d'entreprises, mettant en avant les réalisations, la diversité des établissements et services, ainsi que les valeurs de notre association l'Adapei 49.

Chaque famille peut être actrice dans cette opération brioches, une porte ouverte également plus facile pour négocier auprès de nouveaux partenaires.

Le manque de contacts entre bénévoles cette année montre tout l'intérêt de l'opération brioches. Elle permet les échanges entre les familles, les rencontres y sont formidables. Rapprochez-vous de votre Comité local !

D) Les actions inter-associatives

L'accès à la santé

Cette commission inter-associative est composée d'administrateurs, d'adhérents et de professionnels de l'Adapei 49, d'HandiCap'Anjou, de l'APAHRC et de Kypseli.

L'accès à la santé pour une personne en situation de handicap est difficile, le but de cette commission est de trouver des moyens pour faciliter cet accès.

La collaboration avec le référent handicap du groupement hospitalier territorial a accompagné la mise en route au printemps 2021 de la plateforme Handisanté 49.

Une infirmière du CHU est dédiée à l'accueil des personnes en situation de handicap, elle fait le lien entre la personne et l'équipe médicale. Elle permet de préparer un rendez-vous médical, un parcours de soins dans les meilleures conditions possibles.



La commission a été sollicitée par la faculté de médecine pour participer à un module d'enseignement sur le handicap.

La représentation de l'Adapei 49 au sein de l'UDAF 49

Cette année, une partie du Conseil d'Administration de l'UDAF 49 a été renouvelée et l'Adapei 49 reste représentée par deux bénévoles.

Les conditions sanitaires imposées début mars 2020 n'ont pas permis la réalisation du spectacle "Je suis l'Autre", à destination des aidants de familles concernées par le handicap, prévu le 28 mars 2020 salle Chabrol à Angers. Il était prévu la participation de Romain Pager, psychologue. Ce spectacle n'est, à ce jour, pas reprogrammé.

Par ailleurs, un nouveau site du siège de l'UDAF 49 (actuellement Avenue Patton) est prévu été 2021, rue Bouché Thomas à Angers. Il s'agit d'un site facilement accessible.

E) L'aide aux projets vacances, un soutien pour le départ en vacances



En 2020, les ESAT ont versé 7 850 € de bonification pour l'épargne de 157 travailleurs. Parmi eux, 49 ont demandé et obtenu une aide supplémentaire pour leur projet vacances. Globalement, la somme de 15 350 € a été attribuée par les commissions CCAH/ANCV. Malgré les annulations de la plupart des séjours en raison de la pandémie, il a été accordé à titre exceptionnel que les travailleurs conservent le bénéfice de leurs chèques vacances pour en user à leur gré.

De leur côté, les commissions Unapei/ANCV ont été contraintes de ne pas donner suite à leurs attributions lorsque les séjours projetés ont été annulés. Seules quelques familles ont pu maintenir leur projet à l'été 2020. Il a été convenu cependant que les attributions de 2020 seraient reportées en 2021 sur présentation d'un nouveau devis. Le montant global attribué a été de 2 000 € au bénéfice de 4 familles, hors ESAT. Il est à noter, autant par les familles que par les professionnels qui les accompagnent, que le montage des dossiers d'aide aux projets vacances (APV) pour satisfaire à ces commissions devient de plus en plus contraignant en justificatifs à fournir. Il est notamment obligatoire de justifier d'une demande préalable de PCH, que la réponse en soit positive ou non.

Bien évidemment, le manque de visibilité sur les conditions sanitaires au fil des mois a eu un impact important sur la baisse du nombre de dossiers déposés en 2020. Il en va de même pour 2021.

F) Le groupe EPPI

Seulement deux rencontres ont pu être proposées aux membres du groupe EPPI sur l'année 2020. L'une rassemblait des personnes venues des trois secteurs lors de la journée des familles du 7 mars et l'autre invitait les membres angevins le 13 mars pour une visite de la Ressourcerie des Biscottes, dans le cadre de Made in Angers.

L'animatrice du groupe a mis à profit les temps confinés pour construire des outils de communication adaptés. En particulier, elle a recueilli quelques enregistrements de personnes volontaires parmi les membres EPPI afin de monter une séquence vidéo qui sera mise à disposition pour présenter le groupe de manière accessible. Elle a aussi établi et entretenu des contacts avec des responsables de projets locaux de signalétique et de communication en FALC dans les domaines de la culture et de la santé. Ces projets devraient voir leur réalisation possible après la réouverture au public de ces lieux. À l'automne, un questionnaire a été adressé aux membres EPPI afin de recueillir les possibilités de chacun pour se réunir par visioconférence. Le résultat de l'enquête a montré qu'une large majorité ne pouvait pas accéder sans aide à ce mode de contact.

Compte tenu des conditions très particulières de 2020, et aussi parce que certains membres EPPI ont exprimé qu'ils ne le comprendraient pas, exceptionnellement en ce début d'année 2021, il n'a pas été envoyé d'appel de cotisation de 12 € avec les formulaires de réinscription. Les groupes de Cholet et de Saumur ont besoin d'un minimum d'adhérents non encore atteint pour pouvoir redémarrer. EPPI peut accueillir de nouveaux membres à tout moment.

G) Le fonds de dotation « Handicap et Citoyenneté : agir ensemble »

Lors de sa tenue, la réunion du Conseil d'Administration du fonds de dotation a sélectionné les projets suivants pour y apporter son soutien :

- L'IME Chantemerle a reçu une aide de 1 000 € pour la construction d'un poulailler. Les aspects écologiques, contact et connaissance de l'animal ont été retenus.
- Esca'l a pu procéder à l'aménagement d'espaces spécifiques, grâce à une subvention de 500 €. L'impact important de l'environnement pour l'accueil des enfants avec des troubles du spectre de l'autisme (TSA) a été considéré dans cette sélection.
- Adapei Formation a été aidée à hauteur de 1 000 € pour l'acquisition de tablettes tactiles. Ceci permet de soutenir un projet d'accompagnement à la citoyenneté et à l'accessibilité via l'utilisation du GPS.



Le Conseil d'Administration réfléchit actuellement à l'acquisition d'un bien immobilier au service des jeunes en sortie d'IME.

Il est rappelé que ce sont les produits financiers des fonds qui sont disponibles pour soutenir des projets, les fonds eux-mêmes ne pouvant être qu'investis et non dépensés.

L'ACTIVITÉ GESTIONNAIRE

A) COVID 19

L'épidémie liée au coronavirus a notoirement impacté notre année 2020 et notre premier semestre 2021. Au jour le jour, nous avons dû assimiler l'ensemble des recommandations et obligations reçues quotidiennement en provenance du Ministère de la santé, du travail, du secrétariat aux personnes handicapées et de l'Agence Régionale de Santé. Les mesures sanitaires ont été adaptées en permanence en fonction de ces recommandations.

Le Comité de direction et notre responsable qualité/gestion des risques/développement, ont piloté, partagé et décliné l'ensemble des mesures, en lien avec les instances associatives.

L'Adapei 49, les équipes de direction, les professionnels des établissements et services, ont montré et démontré leur potentiel de résilience, leur adaptation et leur agilité pour accompagner différemment les personnes accueillies et pour tenter de soutenir les familles. Nous devons en être gré aux professionnels qui ont répondu présents.

Aujourd'hui encore, les établissements et services se réorganisent avec une préoccupation permanente : assurer le meilleur service possible aux personnes accueillies et aux familles.

Nous pouvons noter que nous sommes très soulagés de n'avoir connu aucune situation dramatique. L'année 2020, à compter de la réouverture a été bien maîtrisée par l'ensemble des acteurs. Début 2021, nous avons géré deux clusters : IME La Rivière et l'ESAT l'Argerie (que nous avons en délégation de gestion depuis janvier 2021).

Les vaccinations des personnes accueillies ayant donné leur consentement au sein des foyers ont désormais été réalisées, ainsi que pour un certain nombre d'usagers prioritaires et pour des professionnels.

L'épidémie a ralenti plusieurs dossiers initiés en 2019 et 2020. Nous pouvons citer par exemple : les discussions autour du futur Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), notre réponse aux appels à manifestation d'intérêt dans le domaine de l'habitat inclusif, notre projet inclusif sur le territoire choletais. Ceci étant, les projets ont repris forme à compter de septembre 2020.

B) L'actualité médico-sociale en 2020 et début 2021

2020 a été marquée par la mobilisation de l'ensemble du secteur médico-social pour faire face à l'épidémie de COVID-19 avec la publication dès février des premières consignes aux établissements sanitaires et médico-sociaux.

À l'approche du déconfinement, le secrétariat d'État en charge des personnes handicapées a décidé d'avancer la mise en route d'un numéro d'appel unique pour soutenir les personnes isolées ou sans solution (cf ci-dessous).

En juin 2020, est paru le rapport de Denis Piveteau et Jacques Wolfrom sur le déploiement de l'habitat inclusif. Il propose en particulier la création d'une aide à la vie partagée (AVP) individuelle financée par les Départements qui permettrait de sortir de la logique institutionnelle en rendant solvables les locataires. Ce dispositif viendrait remplacer l'habitat inclusif.

C) La prise en compte des politiques publiques

La mise en œuvre des communautés 360

La crise sanitaire a accentué le sentiment d'isolement d'un certain nombre de personnes en situation de handicap et d'un certain nombre de familles.

Le Secrétariat d'Etat aux personnes handicapées a accéléré la mise en œuvre d'une nouvelle méthode de travail destinée à la mise en place d'un numéro national unique : le 0800 360 360. C'est un numéro qui s'adresse aux personnes handicapées qui font face à une situation compliquée, telles que des difficultés d'accès aux soins, ou aux proches aidant sans solution de répit qui ne savent pas à qui s'adresser ou dont les situations nécessitent des réponses coordonnées ou de proximité.

Le numéro est rerouté ensuite vers chaque département. Dans chacun de ceux-ci est créée une communauté d'acteurs devant pouvoir répondre en synergie aux problématiques de chaque appelant.

La définition de l'habitat inclusif

Des textes ont fixé les dispositions obligatoires à la mise en œuvre de projets d'habitat inclusif et le cahier des charges national du projet de vie sociale et partagée que ces projets doivent intégrer. Cette notion d'habitat inclusif se précise ainsi au fil du temps, même si nous nous attendons à de fortes évolutions réglementaires et conceptuelles.

L'inscription du principe de l'école inclusive dans la loi

Le Gouvernement a présenté son programme « pour une rentrée scolaire pleinement inclusive ». Face à l'augmentation constante du nombre d'élèves concernés, l'école replace la proximité et la réactivité au cœur de l'organisation de l'accompagnement.

La simplification des démarches des familles et la personnalisation des parcours des élèves sont deux autres piliers de ce plan de transformation.

Avec un amendement « école inclusive » dans le projet de loi pour une école de la confiance, le secteur médico-social est appelé à soutenir le travail des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial) et à développer des équipes mobiles départementales.



L'avancement de la future réforme de la tarification du handicap

Le comité stratégique SERAFIN-PH (services et établissements : réforme pour une adéquation des financements aux parcours des personnes handicapées) est désormais en train de préparer les premières expérimentations de tarification à la personne.

La réforme contient des référentiels de besoins et de prestations : ce sont des ensembles d'outils et des règles relatives à leur utilisation, permettant d'allouer des ressources aux établissements et services médico-sociaux accueillant ou accompagnant les personnes en situation de handicap dans une logique d'équité, de promotion des parcours, de souplesse et plus globalement d'amélioration des modalités de leur accompagnement.

La stratégie de mobilisation et de soutien en faveur des aidants

La stratégie, annoncée en 2019, vise à prévenir l'épuisement et l'isolement des aidants, en diversifiant et en augmentant les capacités d'accueil des lieux de répit, en proposant des solutions de relais, en leur ouvrant de nouveaux droits. C'est une prise de conscience grandissante des Pouvoirs publics à l'égard du rôle joué par les familles et autres proches aidants.

Ces orientations vont se concrétiser par la mise en œuvre d'une feuille de route régionale sur le répit et l'aide aux aidants et la mise en place de plateformes de répit dans chaque département.

D) La démarche qualité

La Haute Autorité de Santé (HAS) a engagé en septembre dernier la co-construction d'un nouveau dispositif d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS).

L'objectif est de simplifier la démarche et d'inscrire les structures concernées dans une perspective d'amélioration continue de la qualité. Le dispositif se matérialisera par la publication d'un référentiel national d'évaluation composé d'un socle commun et d'approches spécifiques aux publics accueillis ou aux types d'accompagnement proposés. Ce référentiel, fondé sur une approche globale de la personne, porte quatre valeurs prioritaires sous-jacentes aux pratiques d'accompagnement : le pouvoir d'agir de la personne, le respect des droits fondamentaux, l'approche inclusive des accompagnements et la réflexion éthique des professionnels.

Le rythme d'évaluation des structures, que la HAS et les acteurs du secteur souhaitent quinquennal, reste à déterminer par un décret à venir qui définira également les modalités de publication du rapport d'évaluation. Auparavant, seule l'autorité d'autorisation et de financement de la structure en était destinataire.

En raison de la crise engendrée par le COVID-19, l'entrée en vigueur du nouveau dispositif d'évaluation et son référentiel sont reportés au 1er novembre 2021 pour le secteur médico-social.

E) Quelques dossiers 2020

Le renouvellement du CPOM pour les années 2020 / 2024

Les discussions se sont poursuivies avec l'Agence Régionale de Santé et le Conseil départemental sur les orientations du prochain Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM). Les orientations sont articulées autour de 3 grands axes déclinés en "fiches objectifs" :

- Premier axe : la réponse aux besoins territoriaux et l'adaptation aux parcours des personnes (démarche inclusive, accès à la scolarisation, insertion professionnelle, parcours et accompagnement des personnes en situation de handicap vieillissantes, accompagnement spécifique des personnes porteuses de TSA),
- Deuxième axe : la bientraitance, la démarche qualité et gestion des risques (autodétermination, prise en compte de la parole des personnes accompagnées, leurs attentes et leurs besoins, prévention en matière de santé et accès aux soins),
- Troisième axe : l'efficacité et l'innovation des organisations (innovation, communication, développement durable...).

Parmi les échanges qui ont ponctué l'année 2020, nous pouvons évoquer les réflexions autour de :

- l'évolution des IME vers des pratiques encore plus inclusives (classes externalisées dans des groupes scolaires ordinaires, renforcement des liens avec les centres d'apprentissages, mise en œuvre d'équipes de soutien à la scolarisation),
- la création de réponses à l'accueil des jeunes en Amendement Creton (jeunes de plus de 20 ans accueillis en IME) et, en particulier, la création d'une plateforme inclusive à Angers dans le quartier de La Roseraie (cette plateforme se fera en lien avec tous les acteurs du quartier),
- la diversification de l'offre d'hébergement avec des appartements à proximité des foyers,
- le renforcement de l'insertion vers le milieu ordinaire des adultes en capacité de travailler, avec la création d'un service d'accompagnement dédié et adossé à Adapei Formation,
- le développement des offres de parcours à destination des personnes handicapées vieillissantes.

Le développement de l'offre

L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Habitat inclusif porté conjointement par l'ARS Pays de la Loire et les cinq Conseils Départementaux ligériens est paru en octobre 2019. Il vise à promouvoir le développement d'habitats inclusifs par l'attribution du forfait habitat inclusif finançant l'animation du projet de vie sociale et partagée des habitats inclusifs accueillant des personnes en situation de handicap.

L'habitat inclusif constitue une réponse pour les personnes en situation de handicap qui ne souhaitent pas être hébergées en établissement, veulent disposer d'un logement mais ne sont pas suffisamment autonomes pour vivre seules ou ne souhaitent pas se retrouver isolées.

L'Adapei 49 a déposé deux projets d'habitat inclusif, l'un à Angers, et l'autre à Saumur, en juillet 2020. Ils ont tous deux reçu une réponse favorable de l'ARS et du Département en octobre. Le projet d'Angers situé à la résidence Les Pléiades a débuté en décembre avec l'obtention d'un premier appartement. Le projet de Saumur débutera fin 2022.

La réponse à un appel à manifestation d'intérêt de l'ARS

Nous avons collaboré avec le Césame et quelques associations à un projet d'accompagnement d'adultes accueillis de manière chronique et de longue date au Césame. Il s'agit de les amener vers une insertion au sein d'établissements médico-sociaux ou de dispositifs inclusifs grâce au soutien de « case managers ». Ce projet a fait l'objet de réunions partenariales, puis d'un accord de l'ARS. Le déploiement pourrait débuter sur le second semestre 2021.

La création d'une plateforme inclusive

Dans le cadre du CPOM et de l'objectif de réduction du nombre de jeunes accueillis en Amendement Creton en IME, nous avons préparé, en collaboration avec le Conseil départemental, l'ouverture d'un nouveau dispositif. Ressemblant à un centre d'activité de jour, ce SAJE (Service d'Accompagnement de Jour Externalisé) est prévu pour accompagner des jeunes de plus de 20 ans bénéficiant d'une orientation CAJ/foyer de vie/FAM et des travailleurs d'ESAT en réorientation ou à temps partiel.

Sa spécificité est qu'il est axé sur l'immersion dans le quartier (Angers en 2021 puis Cholet en 2022) avec des activités centrées essentiellement sur l'extérieur et le plus possible en autonomie.

Le projet territorial choletais

Le vieillissement des locaux de l'IME La Rivière à Cholet a nécessité la mise en œuvre d'un groupe de travail regroupant les dirigeants associatifs, les directions et les représentants du personnels.

Il s'agit de mener une réflexion sur la reconfiguration des IME choletais, avec un renforcement de l'inclusion scolaire, une éventuelle nouvelle répartition des jeunes accueillis, une redéfinition des besoins en locaux permanents...

F) L'activité des pôles

Le pôle Inclusion Scolaire Accompagnement et Soins (ISAS)

Cette année si particulière pour les enfants et jeunes accompagnés par les établissements et services du pôle ISAS, les parents et l'ensemble des professionnels, nous a permis d'expérimenter de nouvelles pratiques d'interventions. Transmissions de supports et d'outils d'accompagnement, interventions à domicile, proposition d'une offre de répit pendant le premier confinement ainsi que durant l'été sont autant de modalités nouvelles que nous avons pour projet de développer et que la crise sanitaire a sans conteste accéléré. De nombreux professionnels ont pu ainsi mieux appréhender l'enfant dans son environnement, à domicile ou à proximité et soutenir les parents dans certains actes de la vie quotidienne ou pour un temps de répit. Nous retenons les liens renforcés avec les familles, axe majeur du projet associatif sur lequel nous allons nous appuyer pour renforcer la co-construction du projet personnalisé d'accompagnement (PPA), dont la procédure est désormais harmonisée au sein du pôle.

Nous nous sommes également engagés dans l'élaboration du projet de pôle. Celui-ci devra traduire de façon opérationnelle les orientations de l'association et inscrira les objectifs du CPOM (Contrat Plurianuel d'Objectifs et de Moyens). Il contiendra les principes incontournables des prestations portées par le pôle et déclinés au travers de pratiques harmonisées, dès lors qu'elles répondent aux enjeux de la réponse à apporter aux enfants, jeunes et leurs parents ou représentants légaux. Un comité de pilotage ainsi qu'une commission enfance composée de parents et d'administrateurs accompagne la réflexion. Nous espérons soumettre le projet pour validation au Conseil d'Administration à l'automne.

Les établissements et services du pôle sont déjà engagés dans la transformation de l'offre prévue au CPOM. Celle-ci se construira différemment selon les territoires autour d'enjeux spécifiques. Ces évolutions induisent des changements de repères et de conditions d'exercice des professionnels qu'il nous faut accompagner. À Cholet, de nombreuses réunions de travail réunissant des administrateurs, l'encadrement et les représentants des personnels ont activement travaillé durant l'année à définir les contours d'un projet qui soit réellement tourné vers l'inclusion et au service du parcours des enfants et des jeunes. Les IME et SESSAD du DISC (dispositif IME / SESSAD du choletais) préparent leur mue pour évoluer vers des plateformes de services qui seront structurées par tranches d'âges corrélées sur l'Education Nationale. Notre projet, préalable à toute rénovation de l'IME la Rivière, bénéficie de l'aval de l'ARS, ce qui laisse entrevoir un soutien dans la recherche du financement du projet architectural. L'IME Europe a également engagé la réflexion sur l'évolution de son offre de services et espère la création d'un SESSAD dans l'année.



Le PCPE poursuit son développement en accompagnant également les jeunes adultes avec la volonté de sécuriser le parcours et les transitions. Nous intervenons également à la demande de l'ARS auprès des enfants placés sur listes d'attentes de nos SESSAD. L'objectif est d'apporter un premier niveau d'intervention et de soutenir les familles dans la coordination des intervenants auprès de leurs enfants.

Enfin, concernant l'autisme, tous les établissements sont désormais engagés dans la structuration d'unités d'accompagnement dédiées aux besoins des enfants et s'appuyant sur les méthodes d'éducation structurée. Les professionnels se sont fortement mobilisés, soutenus dans leur action par l'équipe d'appui et de coordination TSA (troubles du spectre de l'autisme). Les résultats, très encourageants nous invitent à poursuivre dans ce sens.

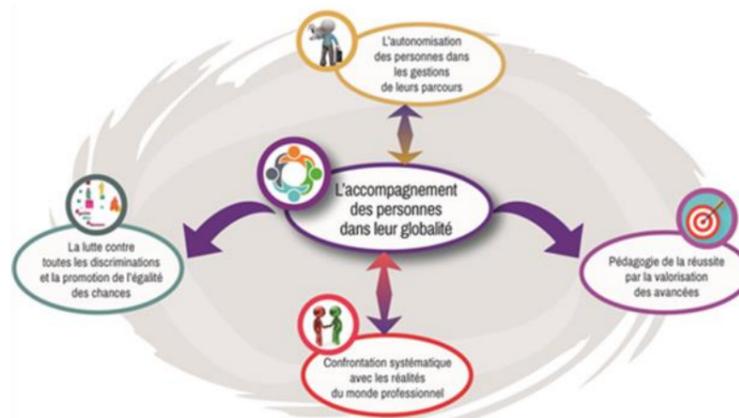
Le pôle Formation et insertion

Adapei Formation

Adapei Formation a formé et accompagné près de 2 500 stagiaires et bénéficiaires sur l'année 2020 dont 2 100 adultes en situation de handicap.

Une année 2020 de réponses à des appels d'offre au niveau régional et départemental

- Réponse et obtention du dispositif AVAnCE 2021 (Action de Vérification et d'Analyse des Compétences et de l'Employabilité) reconnu comme dispositif « remarquable » sur le département, avec un module élargi : « Santé + » pour accompagner vers le soin souvent mis de côté ou repoussé par les personnes bénéficiaires du RSA.
- Réponse et obtention du dispositif Prépa Avenir 2021/2024 financé par le Conseil Régional des Pays de la Loire. Nous sommes mandataires sur Angers et partenaires sur Cholet.
Objectif : accompagner la construction de parcours individualisés d'accès à la qualification et à l'emploi sur les secteurs porteurs du territoire en favorisant la multimodalité en formation.
- Signature de la Convention de groupement régional 2019 / 2022 (5 Adapei des Pays de la Loire) des Prestations d'Appuis Spécifiques (PAS) de l'AGEFIPH. Adapei Formation est mandataire pour les PAS Handicap Mental.



SESSAD Apic's

Construction du projet d'élargissement de la réponse apportée aux jeunes de plus de 20 ans, en Amendement Creton, en offrant un nombre de places plus important : passage de 25 à 40 accueils en 2021. Projet de création de deux plateaux techniques en dehors des ESAT (un sur Avrillé et un sur Cholet avec un renforcement des équipes).

Emploi accompagné : DEAcc49

L'objectif était d'accompagner 60 bénéficiaires, nous en avons réalisé 45 (ralentissement COVID-19) ; cependant le dispositif a été reconnu comme efficient car il a été renouvelé de manière pérenne, avec pour 2021 un nouvel objectif à 99 accompagnements. Ceci nous donne l'opportunité de recruter 3 accompagnateurs dans l'emploi « Job Coach » de plus.

Le pôle ESAT

➤ Un nouvel ESAT dans le périmètre du pôle

Le 16 décembre 2020, le projet de reprise de l'ESAT L'Argerie par l'Adapei 49 a été retenu par l'ARPEP des Pays de la Loire. Cet ESAT, qui accueille 43 travailleurs et 8 professionnels, est situé sur la commune déléguée du Louroux-Béconnais, à l'ouest du département.

Les activités professionnelles mises en œuvre relèvent de l'entretien des espaces verts, de la sous-traitance industrielle et de l'activité bois avec de la menuiserie et la fabrication de nichoirs et d'hôtels à insectes.

Le transfert définitif interviendra dans le courant de l'été 2021. En attendant, le pôle ESAT assure la gestion quotidienne de l'ESAT avec une direction de transition.

➤ Projets architecturaux

La construction de l'ESAT d'Avrillé s'est achevée au mois de juin 2020, le déménagement s'est effectué avant l'été pour l'ensemble des acteurs. Après une inévitable période d'adaptation, les travailleurs et les professionnels apprécient ce changement et bénéficient de conditions de travail confortables.

La réhabilitation de l'ESAT de Cholet a débuté en février 2020 avec, immédiatement, une forte perturbation liée à la crise sanitaire et au confinement. Ce projet d'envergure vise la construction d'un bâtiment central mettant en lien les ateliers du site. Ces ateliers font l'objet d'une sérieuse restauration. La réception du chantier est programmée avant l'été 2021.

Les travaux permettant la réhabilitation de l'ESAT de Saumur n'ont pas pu se dérouler en raison de la crise sanitaire et de ses effets. Le démarrage des travaux devrait intervenir après l'été prochain.

➤ Communication

Un fascicule regroupant une présentation du pôle et de son fonctionnement ainsi que ses orientations pour les cinq ans à venir a été élaboré en collaboration avec la chargée de communication de l'association. Ce document, très attractif, a été très largement diffusé auprès des partenaires du pôle (familles, établissements médico-sociaux, entreprises, clients fournisseurs...).

Le pôle Entreprises Adaptées : un retour du niveau d'activité qui se confirme

2020 aura été une année exceptionnelle pour le pôle EA, avec le contexte de la pandémie COVID-19.

Comme de nombreux établissements et entreprises, nous nous sommes arrêtés dans la semaine du 16 mars et nous avons renvoyé une majorité de nos salariés chez eux, appliquant ainsi les consignes sanitaires. Seules les activités de service telles que la cuisine centrale et la blanchisserie ont dû maintenir un plan de continuité d'activité et quelques activités comme le bois et le câblage pour soutenir des entreprises réquisitionnées ou encore partiellement en activité.

De ce fait, nous nous sommes consacrés rapidement à mettre en place les consignes sanitaires pour les secteurs en activité et pour garantir la mise en place des mesures sanitaires au travail. Nous avons également maintenu l'écoute et l'information auprès des ouvriers restés à domicile.

Rapidement et après globalement trois semaines d'arrêt, la mission principale a été le retour progressif de nos salariés au travail, en fonction des reprises d'activité de nos clients, avec en conséquence toute l'adaptation des mesures sanitaires et conditions adéquates de reprise, conditions qui ont sans cesse évolué avec les mesures nationales. A mi-mai, une grande majorité de l'effectif (90%) était présente, hormis les salariés caractérisés vulnérables. Durant cette période, tous les projets en cours, recrutements, accueils stagiaires, formations, ... se sont arrêtés, et le niveau d'activité à fin juin 2020 était inférieur de 20% par rapport à 2019, avec des disparités de situation suivant les secteurs d'activité, liés aux secteurs de vente de nos clients.

A compter de fin août 2020, nous avons ressenti une accélération de la reprise, là encore sur les secteurs non touchés par les impacts du COVID-19, nécessitant une adaptation voire des recrutements, tout en renforçant les mesures sanitaires en place. A fin 2020, le niveau de situation était très correct, avec un chiffre d'affaires global du pôle EA de - 5% par rapport à 2019.



Tous les salariés du pôle EA sont remerciés pour leur accompagnement et adaptation durant cette période particulière.

Malgré les perturbations sanitaires, 2020 aura également été une année marquée par quelques projets importants pour le pôle EA, en lien avec l'association Adapei 49 :

- réflexion menée et validée avec le partenariat de 5 EA de la région, pour la création d'une Entreprise Adaptée de Travail Temporaire (EATT avec implantation sur Angers et Nantes),
- réflexion menée pour une nouvelle communication spécifique EA,
- reprise d'une EA du secteur angevin, appartenant au groupe VYV 3, avec plus de 55 salariés,
- réflexion et aboutissement de la mise en place d'une nouvelle dynamique de GPEC (Gestion Prévisionnelles des Emplois et des Compétences),
- maintien de notre certification ISO 9001 pour la 3ème année sur le secteur câblage d'Avrillé,
- fin des travaux des extensions apportées au bâtiment EA espaces verts d'Avrillé.

Le pôle Habitat, Accompagnement et Soins (HAS)

L'évènement majeur de l'année 2020 est bien évidemment la crise sanitaire qui a nécessité pour chaque établissement et service des aménagements tant matériels qu'organisationnels : réorganisation des plannings, utilisation de vidéo, télétravail tout en maintenant les interventions de proximité nécessaires à l'accompagnement des personnes.

La période de confinement a nécessité, de la part des équipes, un investissement très important avec un impact très fort sur l'engagement de chaque professionnel malgré les risques encourus. Les professionnels se sont mobilisés, ont été créatifs et innovants dans leurs accompagnements. Cela a entraîné de la fatigue, une réflexion importante sur la reconnaissance de leur travail et le souhait de maintenir certains accompagnements imaginés pendant la période.

Pour les personnes accompagnées, les sorties ont été restreintes, les vacances réaménagées et l'ensemble des moments festifs reportés. Les périodes de vacances ont été plus difficiles et réaménagées avec les parents et Esca'l.

Les foyers de vie et le FAM n'ont pas été affectés par une baisse d'activité, au contraire. A l'inverse, les foyers d'hébergement ont eu une activité moins importante, les personnes étant plus facilement rentrées dans leur famille.

Pour les services, l'activité a été maintenue. Le confinement a eu des effets négatifs sur la santé psychique d'un bon nombre de personnes.

Malgré cela, hors pandémie, deux faits marquants peuvent être notés :

- L'accord positif pour la mise en place d'un habitat inclusif à Angers en 2020 et à Saumur en 2022. L'habitat inclusif Les Pléiades (situé à La Roseraie à Angers) a donc démarré officiellement avec le premier logement en décembre.
- Le deuxième fait marquant est plus festif : c'est la tenue du défi solidaire prévu en 2020 qui a eu lieu le 1^{er} week-end d'avril 2021. 150 km à vélo et à pied porté par le foyer La Longue Chauvière et réalisé par Solveig Lemaitre et Gaël Derre. Ce bel exploit et la mobilisation de tous bénévoles, résidents, professionnels va permettre l'achat de 3 vélos fauteuils et d'un tricycle.



Un peu de bleu dans un ciel un peu gris....

Le pôle Sport, loisirs et vacances adaptés : Esca'l



En raison de la crise sanitaire liée à la pandémie du COVID-19, le service a dû suspendre, annuler voire reporter de nombreuses activités (sorties, séances sportives, séjours, ...).

Les professionnels ont travaillé activement toute l'année pour ajuster les programmes et proposer des activités sportives et de loisirs adaptées aux mesures sanitaires.

Au printemps 2020 et afin de garder du lien avec les escaliers, les professionnels d'Esca'l ont proposé sur une période de 4 semaines des " Défis Confi " et " Défis Déconfi ». Chaque semaine, une liste de défis à relever, tous plus drôles les uns que les autres, était envoyée. En retour, les escaliers nous envoyaient en photo leurs réalisations. Un grand merci à toutes et à tous (usagers, familles) pour leur créativité et imagination.... de bons moments lorsque nous recevions les photos/vidéos.

Une autre initiative, portée par la coordinatrice « vacances », est l'ouverture sur la période estivale de journées thématiques à destination des jeunes et des adultes sur Angers, Cholet et La Breille-les-Pins. Offre alternative aux séjours, reportés en 2021, cette nouvelle proposition a connu un réel succès avec 24 journées sur Angers/Cholet, 3 à la Breille-les-Pins et 9 à destination des résidents du foyer l'Abri à Montreuil-Juigné. Environ 130 personnes ont pu bénéficier de ces activités.



Deux accueils à destination des enfants ont ouvert sur Cholet et Saumur avec 15 journées réalisées et 10 enfants accueillis sur toute la période.

Par ailleurs, 4 mini-séjours de 3 jours, à destination des 13-18 ans, 18-21 ans et adultes, ont été organisés sur le département et ont pu permettre à 21 personnes de s'évader quelques jours.

La vie du pôle a, quant à elle, continué avec l'écriture du projet de service validé en Conseil d'Administration le 29 avril 2021 et le lancement de l'évaluation externe.

G) La gestion des ressources humaines

Régimes de prévoyance et complémentaire santé

➤ Notre régime de prévoyance a connu un exercice difficile et déficitaire en 2020. Il est lié à plusieurs décès douloureux de salariés et à un nombre grandissant d'inaptitudes au travail. Cette dernière problématique est malheureusement très présente dans notre branche professionnelle. Des négociations nationales sont en cours, mais nous prévoyons une dégradation des prestations et une forte augmentation des cotisations

➤ Notre régime complémentaire santé est à l'équilibre en 2020. Nous attendons une éventuelle dégradation en 2021 liée au fait qu'un certain nombre de soins ont été repoussés en 2020.

Développement d'ETTIC, agence d'intérim inter-associative

L'Adapei 49 a participé à la création d'une agence d'intérim spécialisée dans le secteur social et médico-social avec plusieurs autres associations dont des Adapei des Pays de la Loire. Cette création s'est réalisée sous la forme d'une société coopérative.

Elle a pour objet de faciliter le recrutement de professionnels pour les remplacements dans nos établissements et services. Il avait, en effet, été soulevé depuis plusieurs années la difficulté de pourvoir aux absences de professionnels. Nous avons, malgré tout, des difficultés de plus en plus récurrentes de recrutements.

Le chiffre d'affaires cumulé depuis son ouverture en milieu d'année 2019 jusqu'à fin 2020 est de 9 300 000 €. ETTIC a fourni l'équivalent de 240 emplois ETP (équivalent temps plein) en moyenne par mois depuis son ouverture.



Recrutement de nouveaux Cadres

De nouveaux Cadres ont été recrutés en 2020 / 2021 :

- Olivier Baudry, directeur de l'IME Bordage Fontaine
- Tristan Morris, directeur d'exploitation du pôle ESAT
- Jean-Gilles Vérité, chef de service du SESSAD de Segré
- Charlotte Jousseau, cheffe de service de l'IME Clairval

GPEC 2019/2020/2021

Un cycle de discussions a débuté avec la CFDT sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC). Il s'agit de faire un état des lieux des métiers actuels et d'imaginer les évolutions de ces métiers, l'apparition éventuelle de nouveaux métiers et de mesurer les besoins en compétences pour les années à venir.

Ces évolutions doivent être connectées, par exemple, aux enjeux liés à l'inclusion scolaire, sociale et professionnelle.

Ces échanges portent aussi sur les déroulement des parcours professionnels (mobilité, accompagnement des fins de carrière,...)

Il est également traité de sujets autour de l'attractivité de nos métiers et de la difficulté récurrente de trouver des professionnels qualifiés

Accords d'entreprise signés en 2020

- Décision unilatérale de l'employeur du versement d'une prime pour les travailleurs d'ESAT
- Accord d'entreprise relatif au versement d'une prime exceptionnelle liée à l'épidémie de COVID-19
- Accord d'entreprise portant sur les congés payés d'ancienneté durant la période du confinement
- Renouvellement de l'accord d'intéressement en Entreprise Adaptée

Le Ségur de la santé

NEXEM, avec les autres organisations patronales, est très mobilisée sur les enjeux de revalorisation salariale des professionnels de notre branche professionnelle. La faible attractivité de notre secteur privé non lucratif est renforcée par les évolutions salariales mises en œuvre dans le secteur public (en particulier aides soignants et infirmiers).

Comme évoqué dans le chapitre GPEC, nous faisons face à une pénurie de professionnels. Nous avons lancé une campagne de mobilisation des élus de la République pour les sensibiliser et leur demander d'agir quant à la revalorisation de nos métiers.

Eléments financiers et de gestion (2020)

Etats de synthèse au 31 décembre 2020

Les évolutions de l'année 2020

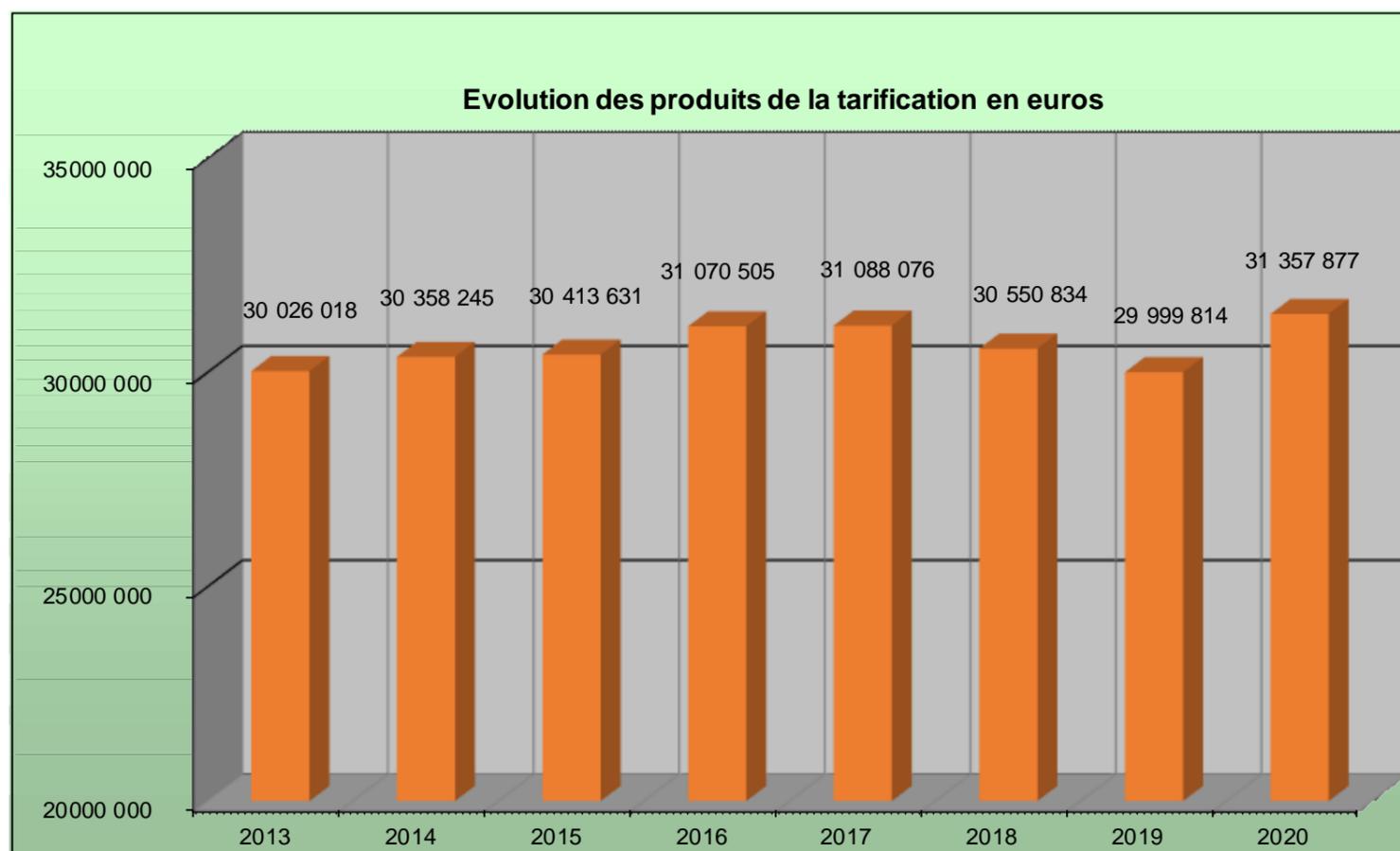
Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) en vigueur pour le pôle IME / SESSAD / FAM (partie Soins) et pour les ESAT a été signé le 10 avril 2014, au titre de la période 2014-2018. Un avenant a été conclu pour les années 2019 et 2020. Ce contrat d'objectifs et de moyens couvre l'ensemble des 18 établissements et services suivants : 6 IME, 5 SESSAD, 5 ESAT, 1 FAM et 1 SAMSAH (ouvert en date du 1^{er} décembre 2015) et intègre l'autorisation de frais de siège pour la même période (2014-2018).

Le taux directeur appliqué en 2020 pour le CPOM Assurance Maladie (IME / SESSAD / FAM partie Soins / SAMSAH partie Soins et ESAT) s'élève à 0,90%.

En ce qui concerne les établissements financés par le Département de Maine-et-Loire, les budgets 2020 ont été globalement reconduits sur les mêmes bases qu'en 2019 pour l'ensemble des établissements et services concernés (FV / FAM partie Hébergement / FH / SAVS / SAMSAH). D'où des tensions budgétaires générées par cette distorsion constatée depuis plusieurs années entre le taux d'évolution de nos dépenses et celui de nos recettes (reconduction sans taux directeur).

Pour information, l'augmentation mécanique des indices salariaux est en moyenne de 1% par an (les dépenses de personnel représentant environ 70% de nos dépenses totales). Le taux d'inflation applicable sur les autres postes, et constaté au niveau national en 2020, est quant à lui de 0,4%.

Les modalités de paiement de nos financements résident en un versement par dotation globalisée basée sur le budget de chaque établissement, et ce pour l'ensemble des financeurs (ARS, Département de Maine-et-Loire). Seule l'activité des usagers de foyers relevant d'un autre département que le Maine-et-Loire fait l'objet d'une facturation en prix de journée.



Les produits de la tarification incluent les dotations globales IME / SESSAD / ESAT / FV / FAM / SAMSAH / FH / SAVS, les facturations de prix de journée aux Départements hors Maine-et-Loire (usagers ne relevant pas du Maine et Loire), ainsi que les participations des usagers.

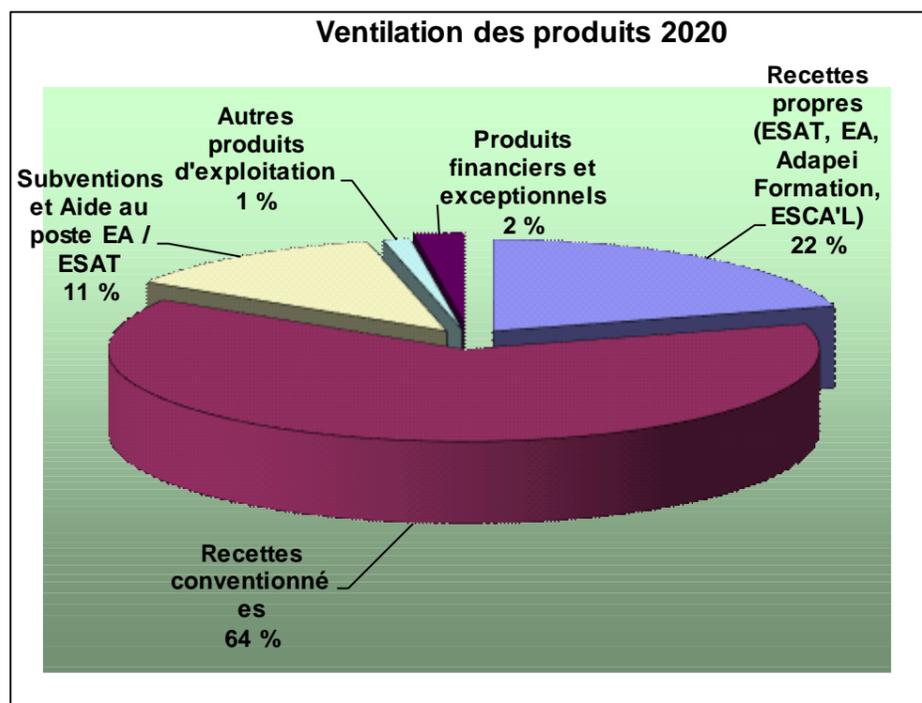
Ces produits ont augmenté de 1 358 063€ entre 2019 et 2020. La dotation complémentaire ARS basée sur le taux directeur de 0,90% s'élève à 409 000€. Le financement en année pleine des 8 places d'accueil de jour impacte la dotation de + 24 000€. Cette variation est impactée par les reprises d'excédents 2018.

Ces produits comprennent des crédits non reconductibles (CNR) pour 1 080 290€ : 425 100€ pour le versement de primes COVID, 300 000€ pour la transformation de l'offre médico-sociale, 200 000€ pour le PCPE de coordination, 100 000€ pour la Communauté 360, 30 000€ pour des séjours de répit et 25 190€ pour les surcoûts liés au COVID.

Le compte de résultat

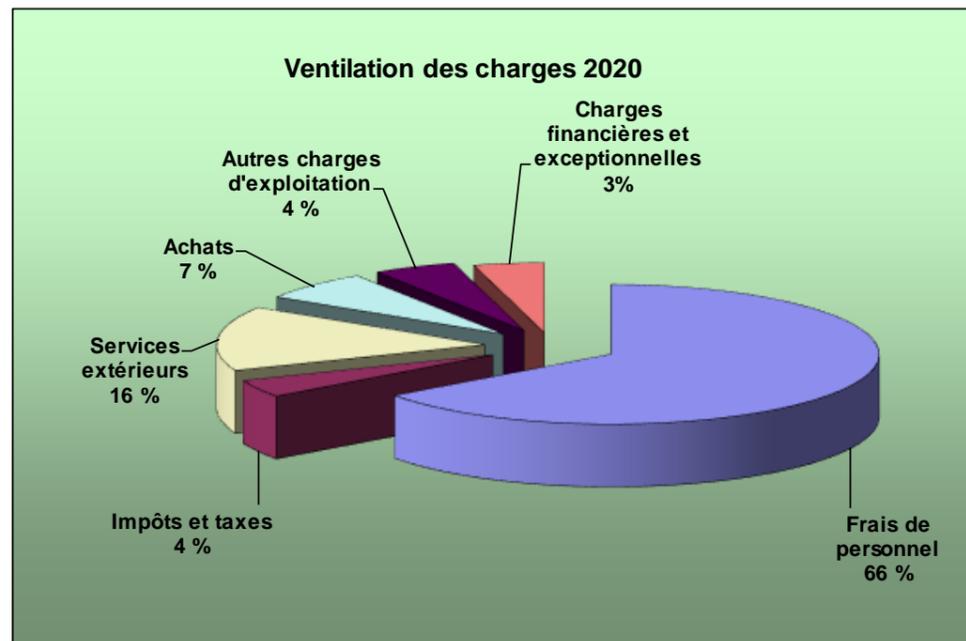
L'ensemble des produits s'élève à 49 466 738€ pour l'année 2020, soit une hausse de 624 392€ par rapport à 2019 (+1,28%). Cette hausse se ventile de la façon suivante :

- +1 358 062€ au titre des produits conventionnés de la tarification (cf page précédente)
- -1 341 011€ au titre du chiffre d'affaires des secteurs en gestion propre, après retraitement du chiffre d'affaires interne, en lien avec la baisse de l'activité des ESAT (-19.7% soit -435 000€) et des EA (-6% soit -473 000€), avec la baisse de l'activité d'Esca'l (-273 000€) et d'Adapei Formation (-207 000€),
- +336 899€ au titre des subventions et aides aux postes des EA et ESAT, dont 504 000€ d'aide de l'Etat pour financer le salaire direct des travailleurs en ESAT de mi-mars à octobre
- -87 253€ au titre des autres produits d'exploitation
- +357 696€ au titre des produits financiers et exceptionnels dont un dégrèvement de TICFE (73 050€), l'effort construction versé sous forme de prêt (91 870€), des charges à payer prescrites (Fillon 13 100€ et taxe transport 93 500€)



L'ensemble des charges s'élève à 48 595 915€ au titre de 2020, en hausse de 654 774€ par rapport à 2019 (+1.37%). Cette variation se ventile de la façon suivante :

- Des consommations de matières premières en baisse de - 305 598€, en corrélation avec la baisse du chiffre d'affaires sur l'activité des EA et ESAT,
- Des achats non stockés et des services extérieurs en baisse de - 36 002€ comprenant de fortes variations liées à la crise sanitaire : transport - 384 000€, activité/séjours - 158 000€, carburant - 64 000€, alimentation - 42 000€, sous-traitance de prestations par Adapei Formation - 288 000€ / surcoûts (masques, gants, blouses, gel, plexiglas) 173 000€, développement du recours à l'intérim (ETTIC) 437 000€, hausse des locations (ESAT Avrillé notamment) 193 000€, supervision TSA + 58 000€.
- Une hausse des dépenses de personnel (charges sociales et fiscales incluses) de 163 060€ s'expliquant principalement par le versement de primes COVID pour 436 741€ et par des économies liées au chômage partiel.
- Les autres charges d'exploitation sont stables (- 13 284€).
- Une augmentation des charges financières et exceptionnelles de 846 597€, en lien avec des fonds dédiés sur CNR (600 000€), le don au fonds de dotation (75 000€) et des provisions pour restructuration (IME La Rivière 150 000€ et IME Europe 124 000€).



Le résultat comptable de l'année 2020, avant écritures de consolidation, réside en un excédent de 949 391€ et se décompose de la façon suivante :

- Une excédent comptable de 69 398€ au titre des établissements sous gestion contrôlée se ventilant de la façon suivante :
 - ♦ + 111 231€ au titre des établissements du CPOM ARS (dont + 260 849€ au titre des recettes Amendement Creton 2020 retraitées en consolidation, et dont - 485 267€ au titre de l'impact de la reprise d'excédent 2018 par l'ARS),
 - ♦ + 7 736€ au titre du siège social,
 - ♦ - 49 568€ au titre des établissements financés par le Département de Maine-et-Loire (dont un impact de - 10 692€ en lien avec les reprises d'excédents antérieurs et de - 55 860€ de variation de provision de congés payés, le résultat administratif s'établissant à 16 983€).
- Un excédent de 879 994€ au titre des établissements en gestion propre et des instances associatives, dont principalement les excédents en EA +674 911€ et ESAT BAPC +335 150€ et les déficits ESCA'L - 75 700€ et Adapei Formation - 63 386€.

Après retraitements de consolidation impactant à la baisse le résultat pour 78 568€ (ajustement des provisions des valeurs mobilières de placement, des indemnités de départ à la retraite et des fonds dédiés), le résultat consolidé de l'association réside en un excédent de 870 823€ au titre de 2020.

Le bilan

Au 31 décembre 2020, le total du bilan s'élève à 48 288 127€ contre 42 345 617 € au 31 décembre 2019. Les investissements réalisés ou mis en service durant l'année 2020 représentent 1 350 098€ et résident essentiellement en :

- Du renouvellement de matériels, mobiliers et véhicules pour 923 000€,
- Des travaux de constructions et agencements divers de bâtiments à hauteur de 386 000€,
- Des biens financés par taxe d'apprentissage pour 41 000€.

La ventilation synthétique du bilan ci-contre (montants arrondis et libellés en €) permet de mettre en évidence la trésorerie nette, qui est en augmentation de 2 365 000€.

Les créances envers les clients du secteur ateliers s'élèvent à 2 069 886€ au 31 décembre 2020, avec un délai moyen de règlement d'environ 60 jours.

Les créances envers les organismes financeurs s'élèvent à 1 392 689€, dont 205 783€ au titre des Conseils Départementaux, 298 689€ au titre d'Adapei Formation et 852 697€ au titre des aides aux postes 2020 non encore perçues au 31 décembre 2020.

Les dettes financières sont en baisse de 191 000€ par rapport au 31 décembre 2019 (un déblocage d'emprunt pour 350 000€ / remboursements des emprunts contractés antérieurement pour 540 000€).

Valeur nette des immobilisations	Fonds associatifs	3 578 000
	Réserve d'investissement	4 587 000
	Réserve de compensation	2 926 000
	Réserve de trésorerie	663 000
	Report à nouveau	- 743 000
	Subventions d'investiss.	2 119 000
Actif circulant	Résultat de l'exercice	871 000
	Provisions / fonds dédiés	6 150 000
	Dettes Financières	6 283 000
Trésorerie nette	Autres Dettes	7 400 000
16 433 000		10 331 000

Recherche et développement

Il n'existe pas sur le plan économique d'activités ou d'investissements en Recherche et Développement.

L'association dispose cependant de différentes commissions chargées, entre autres, de faire émerger de nouvelles réponses aux besoins des usagers.

L'association répond aux appels à projet des pouvoirs publics qui entrent dans son domaine de compétences, ainsi qu'aux appels d'offres publics pour les EA, ESAT et Adapei Formation.

D'autre part, conformément à son objet (statuts), elle peut proposer aux financeurs, dans le cadre des procédures légales et contractuelles des projets de création, d'extension ou de réorganisation d'établissements ou services susceptibles d'améliorer la qualité des services rendus aux enfants, adolescents et adultes handicapés sous réserve des nouvelles modalités d'appel à projet inscrites dans la loi « HPST ».

Au cours de l'année 2020, de nouveaux dispositifs ont été déployés : un dispositif d'emploi accompagné (DEAcc49), le Pôle d'Appui et de Ressources Handicap (PARH49) et l'Habitat inclusif.

Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels

Selon le règlement ANC n°2019-04 :

- les provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations pour un montant de 590 680€ ont été **reclassées en fonds dédiés à l'investissement**,
- **les subventions** non amortissables pour 190 561€ ont été reclassées en atténuation du report à nouveau débiteur.

Aucun autre changement dans les méthodes de présentation des comptes annuels n'est à noter au titre de l'exercice 2020.

Evolutions prévisibles sur 2021 et autres points

Après le déménagement de l'ESAT Avrillé dans leurs nouveaux locaux (juillet 2020), il est prévu la réhabilitation du site principal de l'EA Avrillé.

Dans le cadre d'un projet inclusif sur le territoire choletais, une réhabilitation pourrait concerner l'IME La Rivière. Il en découlerait un programme d'investissements. Une provision pour restructuration a été dotée pour 170 000€.

Il est prévu de réaliser un ensemble de travaux de mise en sécurité de l'internat Trémur de l'IME Europe.

Ces travaux sont estimés à 150 000€. Une provision pour dépréciation de l'internat a été dotée pour 124 000€.

Les taux directeurs applicables en 2021 au titre des produits de la tarification ne sont pas tous connus à ce jour. En 2020, pour les établissements sous CPOM ARS, le taux d'évolution était de +0,90%.

A ce jour, les retours de budgets prévisionnels 2021 pour les établissements financés par le Conseil départemental du Maine-et-Loire prévoient une stabilité des financements, avec une évolution de 34 394€ soit +0.53% et une dotation de 104 400€ pour l'année 2021 en lien avec l'ouverture du SAJE au 01/06/2021.

Un nouveau CPOM est en cours de signature pour la période 2021-2025. Il sera tripartite et concernera l'ARS Pays de la Loire, le Conseil départemental du Maine-et-Loire et l'Adapei 49.

L'Adapei 49 a repris l'EA Arceau (Vyv3 Pays de la Loire) au 1er janvier 2021. Un projet de reprise de l'ESAT et du SAVS Argerie (ARPEP Pays de la Loire) devrait être effectif au 1er juillet 2021.

Affectation des résultats de gestion propre

Nous vous proposons les affectations de résultat 2020 suivantes concernant les établissements dont la gestion n'est pas contrôlée.

106820	Excédent affecté à la réserve d'investissement
106850	Excédent affecté à la réserve de trésorerie

110000	Report à nouveau solde créditeur gestion propre	
	Entreprise Adaptée AVRILLE	411 230,45
	Entreprise Adaptée LA POMMERAYE	9 391,95
	ESAT BAPC AVRILLE	110 402,32
	ESAT BAPC CHOLET	83 111,73
	ESAT BAPC SAINT LAMBERT DES LEVEES	75 031,25
	ESAT BAPC TRELAZE	55 482,62
	COMMISSION ACTION ASSOCIATIVE	802,56
	PARH	4 012,19
	HABITAT INCLUSIF	4 824,43
	TOTAL	754 289,50

119000	Report à nouveau solde débiteur gestion propre		
	Entreprise Adaptée CHOLET	254 288,42	
	ESAT BAPC LA POMMERAYE	11 121,75	
	ADAPEI FORMATION	63 386,13	
	COMITES LOCAUX	6 827,33	
	ASSOCIATION Adapei 49	8 981,77	
	MECS	2 774,53	
	TOTAL	72 987,99	274 391,94

RESULTAT DE LA GESTION PROPRE	+955 693,45
--------------------------------------	--------------------

Nous vous proposons par ailleurs d'affecter l'impact des retraitements de consolidation comptabilisés en 2020, soit une charge de 78 568,00€, au report à nouveau débiteur des comptes consolidés de l'association, dont le solde s'élèvera à 2 167 514,02€ après affectation.

Bilan au 31 décembre 2020

ACTIF

	au 31/12/2020		au 31/12/2019	
	Bruts	Amortissement	Net	Net
Immobilisations incorporelles	596 959	544 029	52 930	70 168
Immobilisations corporelles	42 140 242	26 266 516	15 873 726	16 402 586
Immobilisations financières	511 059	4 500	506 559	339 519
ACTIF IMMOBILISE	43 248 260	26 815 045	16 433 215	16 812 273
Stocks et en-cours	524 171	4 160	520 011	510 129
Clients et comptes rattachés	3 788 387	38 871	3 749 515	3 528 179
Autres créances	2 596 648		2 596 648	2 323 787
Valeurs Mobilières de Placement	3 287 060	59 520	3 227 540	3 940 931
Disponibilités	21 556 579		21 556 579	15 080 642
Charges constatées d'avance	204 618		204 618	149 676
ACTIF CIRCULANT et ASSIMILES	31 957 463	102 551	31 854 912	25 533 344
TOTAL DE L'ACTIF	75 205 723	26 917 596	48 288 127	42 345 617

PASSIF

	au 31/12/2020	au 31/12/2019
	Net	Net
Fonds associatifs	3 578 097	3 768 659
Réserves	8 175 730	8 150 718
Report à nouveau	- 742 602	- 2 312 250
Résultat de l'exercice	870 823	901 205
Subventions d'investissements	2 118 709	2 149 760
Provisions réglementées		590 680
FONDS PROPRES	14 000 758	13 248 772
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 180 058	2 885 058
Fonds dédiés	2 970 595	1 991 576
Emprunts et dettes financières diverses	20 736 558	17 530 762
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 820 097	1 411 820
Dettes fiscales et sociales	5 250 093	5 204 024
Autres dettes	288 114	73 605
Produits constatés d'avance	41 854	
DETTES et ASSIMILES	31 107 311	26 211 787
TOTAL DU PASSIF	48 288 127	42 345 617

Compte de résultat au 31 décembre 2020

Produits

au 31/12/2020

au 31/12/2019

Production vendue	10 108 255	11 503 768
Produits de la tarification médico-sociale	31 390 038	30 015 453
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	6 424 757	5 943 536
Reprise sur amortissements et transferts de charges	224 480	424 795
Autres produits	78 000	93 622
PRODUITS D'EXPLOITATION	48 225 530	47 981 174
PRODUITS FINANCIERS	96 218	71 628
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 144 991	790 024
TOTAL DES PRODUITS	49 466 739	48 842 826

Charges

au 31/12/2020

au 31/12/2019

Achats de matières et fournitures	1 445 203	1 750 801
Autres achats et charges externes	9 145 447	9 181 449
Impôts taxes et versements assimilés	1 979 858	2 065 069
Charges de personnel	31 544 213	31 246 824
Dotations aux amortissements	1 805 396	1 793 920
Dotations aux provisions	550 746	654 600
Autres charges	69 564	40 067
CHARGES D'EXPLOITATION	46 540 427	46 732 730
CHARGES FINANCIERES	204 917	223 751
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 850 571	985 140
TOTAL DES CHARGES	48 595 915	47 941 621

Résultat net de l'exercice 2020 : + 870 823 €

Rapport d'orientation

Le rapport d'orientation de l'Assemblée Générale 2020 avait retenu 4 orientations (3, 5, 6 et 8) du Projet associatif 2019/2023 à décliner en priorité tout en poursuivant d'autres travaux inscrits dans ce Projet.

L'**orientation 3** « Renforcer nos capacités et nos actions militantes » a donné lieu à l'ouverture d'un groupe de travail bénévole qui échange sur des projets d'outils et d'actions concrètes.

Par contre, les trois autres orientations restent à décliner :

- **Orientation 5** : Renforcer le pouvoir d'agir des personnes handicapées pour qu'elles soient force de proposition et actrices de leur parcours de vie,
- **Orientation 6** : Consolider la coopération et l'échange de savoirs entre les professionnels et les familles,
- **Orientation 8** : Expérimenter des nouveaux modes d'accompagnement.

Suite à notre réorganisation conduisant au renforcement de la place et du rôle des commissions au sein de l'Adapei 49, nous avons convenu de conduire les travaux pour déployer ces orientations dans le cadre des commissions. Le bureau pilotera et coordonnera ces travaux et pourra également passer commande aux commissions. Il assurera la synthèse des productions dans la perspective d'être présentée au Conseil d'Administration afin d'être débattue puis validée.

Nos orientations pour 2021

Les travaux retenus et engagés en 2020 pour les 4 orientations du Projet associatif indiqués ci-dessus vont donc se poursuivre cette année dans le cadre des commissions de pôles : enfance, formation/insertion, EA, ESAT, habitat, Esca'l. A cela, nous convenons de privilégier deux nouvelles orientations :

Orientation 4 « structurer la communication associative » et Orientation 1 objectif « relayer les combats de l'Unapei »

Il a été convenu de mobiliser la commission communication élargie à des membres du bureau pour conduire la réflexion. Une première réunion s'est tenue en mars 2021 et a décidé de travailler sur 3 **axes** :

- relayer les combats de l'Unapei auprès des décideurs du département. Il a été convenu de solliciter et sensibiliser les candidats aux élections départementales. Une démarche commune avec les autres associations départementales membres de l'Unapei est engagée,
- faire évoluer la représentation du handicap, notamment via l'école, afin de favoriser l'accueil et l'inclusion dans tous les domaines de la société : école, loisirs, sport, culture, travail...
- développer la communication externe pour valoriser l'action de l'Adapei 49, accroître sa notoriété auprès des familles, des décideurs et du public...

Orientation 7 « Organiser une offre diversifiée, adaptée, souple, pour répondre aux besoins personnalisés sur les territoires »

Cette orientation mobilise au quotidien les dirigeants de l'Adapei 49, bénévoles et professionnels, en inscrivant les réflexions et les propositions dans la double injonction des Pouvoirs publics de transformation de l'offre et de transition inclusive.

Des travaux importants ont été conduits ces douze derniers mois pour aboutir à des propositions de diversifications de modalités d'accueil et d'accompagnement.

Ils sont à poursuivre en particulier dans le domaine du travail pour développer l'accueil du milieu ordinaire mais aussi développer les outils pour permettre à tous les travailleurs de trouver une place selon leurs compétences, leurs capacités (fatigabilité, instabilité, difficulté de concentration soutenue...). Dans le champ de l'habitat aussi nous devons intensifier notre investissement pour élargir nos propositions d'accueil et d'accompagnement afin de répondre à tous les besoins.

L'Adapei 49 a aussi la volonté d'être un centre de ressources pour le milieu ordinaire en développant des équipes d'interventions mobiles à partir des services et établissements.

Ce rapport d'orientation indique les travaux prioritaires que l'équipe dirigeante souhaite approfondir et conduire pour la prochaine année. Bien sûr, tous les éléments du projet associatif s'inscrivent dans le quotidien de la vie de l'association, la gestion des établissements et l'élaboration des projets. L'Adapei 49 est engagée en faveur de la transition inclusive et inscrit ses actions dans cette perspective.